

Rapport sur la durabilité 2023

La PAT BVG prend au sérieux son devoir de diligence fiduciaire et tient compte, dans son activité de placement, de tous les risques liés au portefeuille, y compris les risques climatiques.



Introduction

Les caisses de pension jouent un rôle décisif dans la gestion des fonds provenant aussi bien des employeurs que des employés. Leur mission principale consiste à gérer, placer et faire fructifier cet argent. Autrefois, l'accent était essentiellement mis sur l'obtention d'un rendement convenable assorti d'un risque limité. Or, de nos jours, les critères écologiques, éthiques et sociaux gagnent en importance, ce qui a un impact sur les stratégies de placement des caisses de pension.

Engagement envers la durabilité et la stratégie climatique

La PAT BVG se penche activement depuis de nombreuses années sur les différents aspects de la durabilité. À l'occasion de l'élaboration des priorités stratégiques 2019 – 2023, le conseil de fondation a constaté en 2018 que les thématiques de la durabilité et de l'éthique devaient être prises en compte et mises en application dans le cadre de l'activité de placement. Les conditions-cadres ont été fixées dans le règlement de placement du 18 novembre 2021 dans l'article 11 «Durabilité, éthique et stratégie climatique». En outre, la stratégie en matière de durabilité et de climat est publiée sur le site Internet de la PAT BVG.

La PAT BVG prend au sérieux son devoir de diligence fiduciaire et tient compte, dans son activité de placement, de tous les risques liés au portefeuille, y compris les risques climatiques. Elle a décidé de

mettre en œuvre les mesures visant à réduire l'intensité des émissions de CO₂ de ses placements et de minimiser l'empreinte carbone dans le portefeuille.

Néanmoins, la mission principale de la PAT BVG consiste toujours à investir dans des placements orientés rendement qui tiennent compte de l'évolution des obligations et permettent de fournir des prestations attrayantes vis-à-vis des assurés.

Principes de la politique de durabilité

La politique de durabilité de la PAT BVG repose sur différents principes, dont la Constitution fédérale ainsi que des conventions signées par la Suisse. Celles-ci sont fortement marquées par les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies qui appelle les entreprises à respecter les droits de l'Homme, se conformer aux normes de travail, promouvoir la protection de l'environnement et lutter contre la corruption.

Principes du Pacte mondial des Nations Unies¹

Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies définissent des directives claires pour les entreprises qui se rapportent aux droits de l'Homme, aux normes de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Les entreprises sont invitées à soutenir ces principes et à s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droits de l'Homme

1. Les entreprises doivent aider et veiller au respect des droits internationaux de l'Homme, et
2. s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes de travail

3. Les entreprises doivent garantir la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives,
4. lutter contre toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
5. abolir le travail des enfants, et
6. lutter contre les discriminations à l'embauche et au travail.

Protection de l'environnement

7. En ce qui concerne les problèmes environnementaux, les entreprises doivent adopter une approche plus responsable,
8. prendre des initiatives afin de susciter une plus grande conscience écologique, et
9. promouvoir le développement et la diffusion de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises doivent lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la subornation.

Sélection des partenaires

La PAT BVG veille à ce que ses gérants de fortune externes soient signataires des principes des Nations Unies (Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies) et qu'ils s'engagent à tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de toutes leurs activités.



En outre, les asset managers externes tiennent compte des ratings de durabilité tels que ceux de MSCI ou d'autres agences de notation. Dans le choix de ses partenaires, la PAT BVG accorde depuis de nombreuses années une grande importance aux critères ESG (environnement, social et gouvernance).

Mise en œuvre des critères de durabilité

La PAT BVG investit d'ores et déjà dans des énergies renouvelables et plus respectueuses de l'environnement, par exemple dans des parcs éoliens au nord de l'Europe ou des installations photovoltaïques au sud de l'Europe. Par ailleurs, les placements présentant une plus faible intensité d'émissions de CO₂ sont privilégiés lors du choix de nouveaux investissements. Nous renonçons délibérément à investir dans les matières premières fossiles. Les investissements passifs en actions sur indices s'alignent sur les directives de la «SVVK-ASIR» (Association suisse pour des investissements responsables). Il existe en outre une collaboration entre la PAT BVG et la fondation Ethos. L'empreinte carbone (plus de) de la part totale d'actions Monde est neutralisée. Pour les biens immobiliers directement détenus, un plan de réduction carbone est en cours d'élaboration, avec pour objectif une amélioration notable de la compatibilité climatique.

¹ Source: Pacte mondial des Nations Unies (<https://www.globalcompact.ch/ten-principles>)

Analyse quantitative du portefeuille de la PAT BVG

L'analyse quantitative des placements a été menée par Picard Angst. Toutes les évaluations relatives aux classes d'actifs ci-dessous sont annexées au rapport sur la durabilité pour chaque classe d'actifs.

Actif mesurable

Classes d'actifs	en millions de CHF	% mesurable
Obligations Suisse	235.0	2.7%
Obligations Monde	600.1	6.8%
Obligations Marchés émergents	270.2	3.1%
Actions Suisse	802.2	9.1%
Actions Monde	1'328.6	15.1%
Actions Marchés émergents	431.6	4.9%
Actif mesurable	3'667.5	41.6%
Total Fortune	8'821.6	

Source: Rapport PAT BVG du 31.12.2023

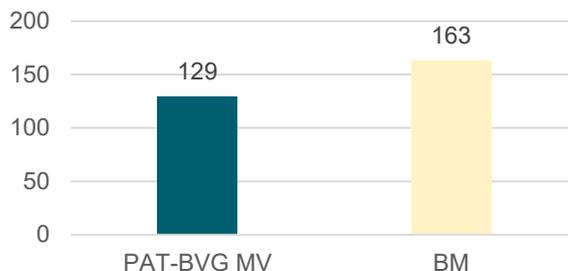
Les classes d'actifs mesurables que sont les obligations et les actions de la PAT BVG s'élèvent au 31.12.2023 à CHF 3.67 milliards. La PAT BVG dispose fin 2023 d'une fortune de CHF 8.82 milliards. L'analyse quantitative menée par Picard Angst couvre ainsi 41,6% de l'actif.

La part mesurable du portefeuille de la PAT BVG donne lieu à la **situation** suivante dans les catégories Obligations d'entreprises et Obligations d'État en matière d'**émissions de gaz à effet de serre** (scope 1+2²):

² Scope 1: émissions directes résultant des activités d'une entreprise. Scope 2: émissions indirectes résultant de la production d'énergie et provenant de l'électricité ou du chauffage achetés en externe par une entreprise.

Catégorie Obligations d'entreprises

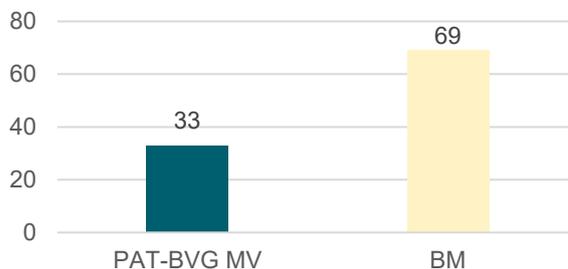
Intensité (tCO₂e / CA en millions de CHF)



Source: Picard Angst: Rapport ASIP – PAT-BVG

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre mesurée en tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires est rapprochée avec l'actif mesurable de la PAT BVG et l'indice de référence (Benchmark, BM) calculé pour la PAT BVG.

Empreinte carbone (tCO₂e / investissement en millions de CHF)



Source: Picard Angst: Rapport ASIP – PAT BVG

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre mesurée en tonnes par million de CHF d'investissements est rapprochée avec l'actif mesurable de la PAT BVG et l'indice de référence (Benchmark, BM) calculé pour la PAT BVG.

Catégorie Obligations d'État

- Intensité (tonnes/million de CHF de PIB nominal) Intensité des émissions de gaz à effet de serre³ de 571.0

³ Le point de données représente l'intensité des gaz à effet de serre (intensité GES) d'une économie (exprimée en tonnes par million de CHF de PIB nominal). Plus ce chiffre est élevé, plus l'intensité carbone d'une économie est importante. Sont pris en considération les gaz à effet de serre suivants, spécifiés dans le

L'exposition aux combustibles fossiles⁴ se situe à 0,5% pour le charbon et à 8,2% pour le pétrole et le gaz. Cet indicateur permet de savoir si une entreprise réalise des recettes directement avec des combustibles fossiles et n'est pas inclus dans les émissions de gaz à effet de serre.

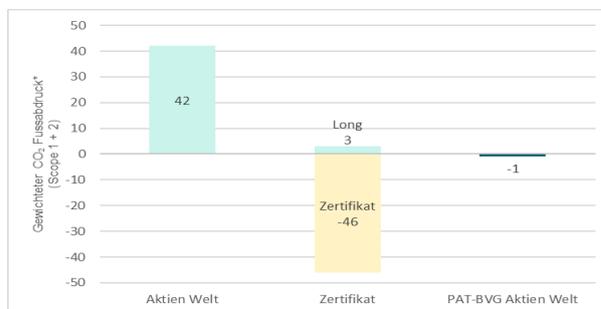
S'agissant de la **transition vers le net zéro**, Picard Angst calcule les chiffres suivants:

- **Engagements vérifiés en faveur du net zéro**
La part des entreprises dans le portefeuille ayant des engagements vérifiés en faveur du net zéro et des objectifs intermédiaires crédibles s'élève à 42,1%.
- **Hausse de température implicite**
La hausse de température implicite s'élève à 2,2 °C

Élément constitutif Finreon⁵

L'empreinte carbone de la part totale d'actions Monde de CHF 1.33 milliard est neutralisée. Le bilan carbone financé des portefeuilles est obtenu par imputation proportionnelle des émissions de gaz à effet serre causées par les entreprises détenues dans le portefeuille. L'imputation est réalisée selon la pondération correspondante du portefeuille de la PAT BVG. En conséquence, le bilan carbone financé des portefeuilles reflète les émissions réelles de CO₂, non causées physiquement de la PAT BVG par rapport aux émissions de CO₂ causées par les entreprises détenues dans le portefeuille. Cette information est représentée dans le graphique suivant.

Empreinte carbone des actions Monde de la PAT BVG



Source: Finreon – Rapport sur l'empreinte carbone de la PAT-BVG du 31.12.2023

* en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de valeur d'entreprise, trésorerie comprise (EVIC)

Analyse qualitative du portefeuille PAT BVG

L'analyse qualitative est effectuée pour les classes d'actifs Marchés privés, Infrastructure et Immobilier.

La mesurabilité ou comparabilité, permettant de déterminer la durabilité d'un placement dans les marchés privés (private equity, private debt), s'avère très complexe. C'est la raison pour laquelle la PAT BVG décrit ces classes d'actifs de manière qualitative. Tous les partenaires utilisés dans ce domaine sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. De surcroît, ils possèdent leur propre stratégie climatique globale et soutiennent l'Accord de Paris visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les gérants de fortune externes mènent des recherches internes dans le domaine des GES et ont partiellement recours à cet effet à des spécialistes qui se concentrent uniquement sur ce sujet. Dans les mandats attribués par la PAT BVG, les critères utilisés sont essentiellement des critères d'exclusion et de restriction.

Dans la classe d'actifs Infrastructure, la PAT BVG investit CHF 811'000'000 dans des énergies renouvelables (parcs photovoltaïques / éoliens, centrales hydrauliques) et des projets d'infrastructure durables tels que l'électrification du transport, le recyclage du PET, etc.

S'agissant des biens immobiliers directement détenus, un plan de réduction carbone est en cours

protocole de Kyoto: le dioxyde de carbone, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbones, les perfluorocarbones et l'hexafluorure de soufre. La grandeur utilisée pour la normalisation (PIB nominal) est cohérente avec celle pour les données d'intensité spécifiques aux entreprises (intensité scope 1+2 normalisée en référence aux tonnes par million de CHF de chiffre d'affaires).

4 Part d'investissement dans des entreprises exerçant des activités (plus de 0%) et réalisant leurs recettes dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz
5 Finreon – Rapport sur l'empreinte carbone de la PAT BVG du 31.12.2023

d'élaboration, avec pour objectif une amélioration notable de la compatibilité climatique. En voici une description succincte au moyen d'un exemple actuel de construction durable de la PAT BVG.

Bâtiment en bois hybride Minergie-P

Notre premier bâtiment en bois hybride Minergie-P est en construction à Niederscherli. Les 22 logements locatifs durables seront prêts d'ici la fin de l'été 2024. L'architecture moderne, la durabilité des détails, la conscience environnementale et la matérialisation se marient harmonieusement.



Un regard dans les profondeurs du bâtiment révèle une construction reposant sur du béton recyclé au sous-sol et dans le noyau d'escalier, tandis que tous les éléments porteurs se déclinent fièrement en bois. Laissés visibles, les plafonds en bois confèrent à l'intérieur une esthétique naturelle tout en rappelant que la nature fait partie intégrante de notre habitat.

Basé sur quatre forages pour sondes géothermiques d'une profondeur de 250 mètres chacun, notre système de chauffage utilise efficacement la chaleur de la Terre au moyen d'une pompe à chaleur pour le chauffage et l'eau chaude. L'électricité requise est elle aussi générée de manière durable grâce à notre installation photovoltaïque sur le toit et à un regroupement innovant dans le cadre de la consommation propre (RCP).

Toutefois, la durabilité va au-delà de l'efficacité énergétique. L'optimisation de l'entretien du bâtiment a revêtu un caractère majeur lors de la

phase d'étude. En plus de réduire les charges administratives, les relevés et la facturation numériques minimisent l'impact sur l'environnement causé par les déplacements inutiles des prestataires externes.

Au regard de l'avenir et des enjeux du réchauffement climatique, nous avons également intégré un système de rafraîchissement nocturne, qui est activé par des ouvertures intelligentes au rez-de-chaussée et par le dispositif d'évacuation de fumée et de chaleur au niveau du toit. Ainsi, la circulation naturelle de l'air dans la cage d'escalier favorise le rafraîchissement de la structure porteuse durant la nuit.

Notre premier bâtiment en bois hybride Minergie-P n'est pas qu'un simple bâtiment, il nous permet aussi d'affirmer notre engagement envers un avenir durable. Nous espérons que ce bâtiment offrira non seulement un habitat agréable à ses occupants, mais qu'il sera aussi l'exemple parfait d'une construction durable et d'une démarche responsable.

Bâtiment en bois hybride Minergie-P

Contrôle et engagement

La PAT BVG surveille le respect des critères ESG dans ses placements et travaille en étroite collaboration avec des partenaires signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle assure ainsi l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse et la gestion du portefeuille.

En mars 2024, l'Alliance Climatique Suisse dénombre dans son «Rating climatique placements mobiliers» quelque 420 institutions de prévoyance avec un volume d'investissement avoisinant les 90%. La PAT BVG affiche la note «Good Practice». La PAT BVG participe activement au test climatique PACTA 2024 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Exercice des droits de vote

En vigueur depuis 2014, l'ORAb réglemente les rémunérations dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Les caisses de pension doivent consigner comment elles exercent les droits de vote des actionnaires dans les sociétés anonymes suisses dans l'intérêt des assurés. La PAT BVG a défini les détails de l'exercice des droits de vote dans l'article 9 «Exercice des droits de vote des actionnaires» du règlement de placement du 18 novembre 2021.

Exercice des droits de vote des actionnaires

Les actionnaires ne peuvent exercer leurs droits de vote que dans le cadre des actions qu'ils détiennent. En ce qui concerne les parts détenues auprès de fonds ou fondations de placement, il est possible de donner une recommandation de vote à titre indicatif. Toutefois, le droit de vote définitif appartient à l'institution de placement. C'est pour cette raison que la PAT BVG ne donne aucune recommandation de vote au sein des fonds ou fondations de placement.

Conditions de vote

La PAT BVG a défini des conditions de vote précises:

- a) Au sein de la part d'actions suisse, les actions directement détenues représentent au moins 20%. La part d'actions suisse doit être directement détenue à concurrence d'au moins 20%.
- b) Les actions de la PAT BVG au capital coté en bourse représentent 0,25% ou plus, au minimum toutefois CHF 1'000'000.
- c) Le bénéfice maximal possible après déduction doit s'élever à CHF 5'000 ou plus.

Placements en actions de la PAT BVG

Au 31.12.2023, CHF 814'900'000 ont été investis en actions suisses, dont CHF 803'000'000 dans des placements collectifs et CHF 25'000'000 directement.

La condition a) à la période de l'assemblée générale 2023 n'a ainsi pas été satisfaite, raison pour laquelle les actionnaires n'ont pas exercé leurs droits de vote.

Objectif de l'ORAb

L'ORAb a pour but d'éviter les rémunérations abusives versées au conseil d'administration et à la direction. Dans l'intérêt des assurés, le bénéfice maximal possible est également défini comme condition.

Exemple de calcul du bénéfice

Afin que cela n'engendre au final pas que des coûts, nous avons défini le **bénéfice maximal possible** comme condition supplémentaire dans l'intérêt de nos assurés. Voici un exemple:

Lors de l'assemblée générale (AG), une demande d'augmentation des indemnités du conseil d'administration d'un total de CHF 500'000 est déposée. PAT BVG détient 0,50% des actions. Si l'AG refuse l'augmentation, dans le meilleur des cas, la somme de CHF 500'000 sera distribuée comme dividendes aux actionnaires. Ainsi, notre bénéfice maximal possible avant déduction des frais s'élève à CHF 2'500, soit 0,5%. Nous estimons les frais internes (étude des demandes et comptes annuels, exercice des droits de vote etc.) à CHF 1'500. De ce fait, dans l'exemple, le bénéfice maximal possible s'élève à CHF 1'000; les CHF 5'000 définis plus haut sont loin d'être atteints. Si les actionnaires valident l'augmentation, le bénéfice avant déduction des frais est nul et les revenus négatifs étant donné que les frais internes sont dus quel que soit le résultat du vote.

Prévention des frais de gestion de fortune inutiles

La gestion efficace des fonds des assurés doit être garantie. La PAT BVG s'engage à éviter les frais administratifs inutiles et à agir dans l'intérêt des assurés.

Conclusion

La PAT BVG met l'accent sur l'importance de la durabilité et de l'éthique dans sa stratégie de placement et son règlement de placement. L'intégration de critères adéquats permet, d'une part, de tenir compte des intérêts financiers des assurés et, d'autre part, de répondre aux enjeux éthiques, sociaux et écologiques. La PAT BVG

aspire à améliorer continuellement ses efforts dans sa démarche de durabilité et à les mettre en œuvre à tous les niveaux de la caisse de pension.

Annexes (toutes datées du 31.12.2023)

- Picard Angst: Rapport ASIP – portefeuille total mesurable de la PAT BVG
- Picard Angst: Rapport ASIP – classes d'actifs mesurables de la PAT BVG
- Finreon: Rapport sur l'empreinte carbone de la PAT BVG



Daniel Eberhard

Responsable adjoint des placements de fortune

+41 71 556 34 02

daniel.eberhard@pat-bvg.ch

Fondation de prévoyance pour les médecins et vétérinaires PAT-BVG

Direction et prévoyance

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall

Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch

Secteur immobilier

PAT BVG
Kapellenstrasse 5
3011 Berne

Tél. +41 31 330 22 62
www.pat-bvg.ch
immo@pat-immo.ch